

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Le lycée Jean Monnet offre des formations supérieures dans les secteurs tertiaires et industriels. Les diplômes préparés vont du BTS au DSAA (Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués – master 1). Engagé depuis quinze ans dans un partenariat franco-allemand proposant la validation EUROPRO, le lycée s'est doté d'un comité de pilotage dont l'objectif est d'étendre cette dynamique aux formations des pôles Design, industrie et économie-gestion. L'ouverture du DSAAD (master 1) en 2012, offre une lisibilité au niveau européen tant sur les dispositifs entrant que sortant et engage le lycée à mettre en œuvre une politique de partenariats structurée et efficace. Cette dynamique prend en compte l'accompagnement des personnels, la reconnaissance nationale et internationale des formations et des diplômes et la communication construite pour assurer la promotion des dispositifs mis œuvre. Par cette ouverture élargie sur l'Europe et l'International, l'établissement vise à améliorer l'employabilité de ses étudiants par une augmentation de leur niveau de qualification mais aussi à encourager et soutenir la mobilité des personnels en vue d'augmenter la qualité de l'enseignement dispensé. Dans un premier temps, la priorité sera la mobilité de stages pour les étudiants et de formation pour le personnel. Puis, l'établissement s'engagera dans la mobilité des étudiants à des fins d'études. Nos partenaires sont/seront des établissements qui proposent des formations similaires et complémentaires avec lesquels il est possible de développer des actions durables autour de thématiques professionnelles. Ils seront prioritairement liés aux comités de jumelage de la ville d'Yzeure ou de Moulins, ou à des conventions de jumelage académique dans lesquelles le Rectorat de Clermont-Ferrand est engagé. Ils sont situés dans différentes régions d'Europe : Royaume-Uni, Danemark, Pays-Bas, Hongrie, Pologne, Espagne de façon à permettre la pratique des langues étudiées dans l'établissement. Les mobilités étudiantes à fin d'apprentissage ont un objectif - professionnel : développement de compétences professionnelles, découverte d'une autre culture d'entreprise, acquisition de nouveaux savoir-faire et de nouvelles méthodes de travail. Acquisition d'autonomie et meilleure adaptabilité.

- linguistique
- de développement personnel par la découverte d'une culture différente, l'autonomie et l'adaptabilité.

Les étudiants concernés seront des étudiants de 1^{ère} année de BTS tertiaire et électrotechnique de DMA (Verrerie), DSAA. Une sélection sera faite, de façon transparente, basée sur la motivation, la maîtrise de compétences basiques pour le stage et le niveau de langue (en tenant compte de la capacité de l'étudiant à s'améliorer entre le moment de la sélection et celui du stage). L'objectif de la mobilité des personnels sera l'amélioration de la qualité de l'enseignement (acquisition de nouvelles techniques découverte nouvelles méthodes de travail et d'enseignement) le développement des compétences linguistiques et à terme une collaboration avec les partenaires. Enfin, le lycée cherchera à s'engager prioritairement dans des actions de collaboration durable avec ses partenaires européens. Par exemple : l'accueil d'enseignants étrangers sur de petites durées, ou sur des temps plus longs dans le cadre d'un échange collaboratif avec un établissement européen partenaire ce qui permettra de consolider les échanges.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

Dans le cadre de coopération européenne, la stratégie de l'établissement se concentre dans un premier temps sur le pôle Design, le plus lisible et le plus attractif. Deux axes sont privilégiés, la complémentarité de formation, la poursuite d'études, le ou les partenaires stratégiques devront répondre à ces problématiques. Deux projets de coopérations sont en cours de validation, l'un en Grande Bretagne (Université de Wolverhampton) et l'autre au Danemark (Bornholm, Copenhague). Ces coopérations doivent permettre la mise en œuvre d'actions de formations conjointes avec mobilité entrante et sortante ainsi que par e-learning. Ces partenaires possèdent des départements Design et verre similaires aux nôtres et des départements complémentaires permettant la mise en œuvre de projets transversaux ou de coopération disciplinaire.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur s'appuie, entre autre sur le dispositif mis en place conjointement par le ministère de l'éducation nationale et du redressement productif : le « campus des métiers et des qualifications ». Le lycée Jean Monnet fort de ses pôles de formation à rayonnement régional, national et international, l'Ecole Nationale du Verre, l'Ecole Supérieure de Design et d'Arts Appliqués d'Auvergne et ses pôles industrie et économie-gestion, a engagé le projet de création d'un campus « Design, Matériaux & Innovation ». Ce projet intègre des partenaires universitaires sur le triptyque design/process/management dans une dynamique bac-3, Bac +8. Il permet une augmentation des niveaux de qualification et améliore la pertinence de l'enseignement supérieur, en travaillant dans une logique de complémentarité et de coopération technologique avec les entreprises. Le design est placé au cœur du dispositif comme vecteur d'innovation sur les process, les usages, les matériaux, avec pour cible, les savoir-faire d'exception, l'excellence, que les contextes soient industriels ou artisanaux. La mobilité internationale constitue un facteur de performance des actions qui seront menées au travers du campus, dans laquelle, le lycée Jean Monnet compte jouer son rôle grâce à sa participation au programme Erasmus +. Pour répondre à ces enjeux, une modernisation des pratiques d'enseignements empreinte de plus de fluidité, de porosité, de modularité, résolument tournée vers la coopération internationale est engagée. Les parcours d'enseignements scolaire, par apprentissage ou en formation continue sont mis en place et le développement du e-learning est programmé. La relation école/entreprise au centre du dispositif de formation doit permettre de diversifier les axes de financement nécessaire au maintien d'un outil de formation performant, gage de partenariats forts avec les entreprises, trouvant dans le campus une réponse large à leurs problématiques. Un dispositif d'entrepreneuriat étudiant piloté par l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand, partenaire du campus DM&I, ainsi que la création d'une pépinière de designer contribuent à l'intégration des étudiants dans le milieu professionnel. Dans ce contexte porteur, la participation du lycée au programme est indispensable, elle permettra un changement des pratiques au service des étudiants.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)